



Stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse



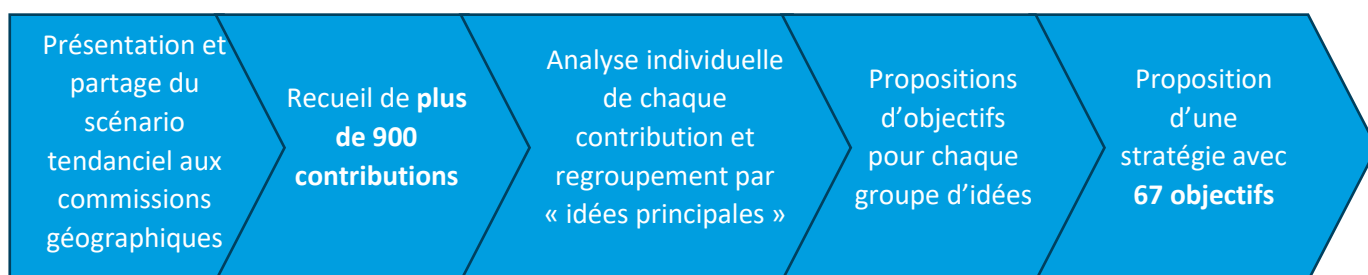
Validée par le CLE le
19 Juin 2024

Objectifs de la stratégie

La stratégie du SAGE Creuse vise à définir les principaux objectifs pour la gestion de l'eau et sa planification sur le bassin de la Creuse. Cette étape est un préalable à la réalisation des documents constitutifs du SAGE, et notamment au plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). Elle met en évidence les objectifs à déployer sur le territoire pour permettre d'infléchir les tendances d'évolutions décrites dans le document de « scénario tendanciel ». Ces tendances étant pour rappel, globalement défavorables au bon fonctionnement du bassin de la Creuse, les objectifs se doivent d'être suffisamment ambitieux pour apporter une plus-value aux politiques existantes et pour ainsi mettre en place une politique volontariste permettant d'atteindre les objectifs de bon état des eaux cadrés par la directive cadre de l'eau.

La stratégie complète l'état initial, le diagnostic et le scénario tendanciel, documents rédigés sous la forme de rapports détaillés et validés par la Commission Locale de l'eau entre 2020 et 2022. Elle se veut synthétique, et est composée de la présente note et des tableaux issus de l'exploitation des nombreuses contributions reçues. **Ce mode de présentation synthétique vise à mettre en évidence les lignes directrices/le cap, pour la rédaction du SAGE.**

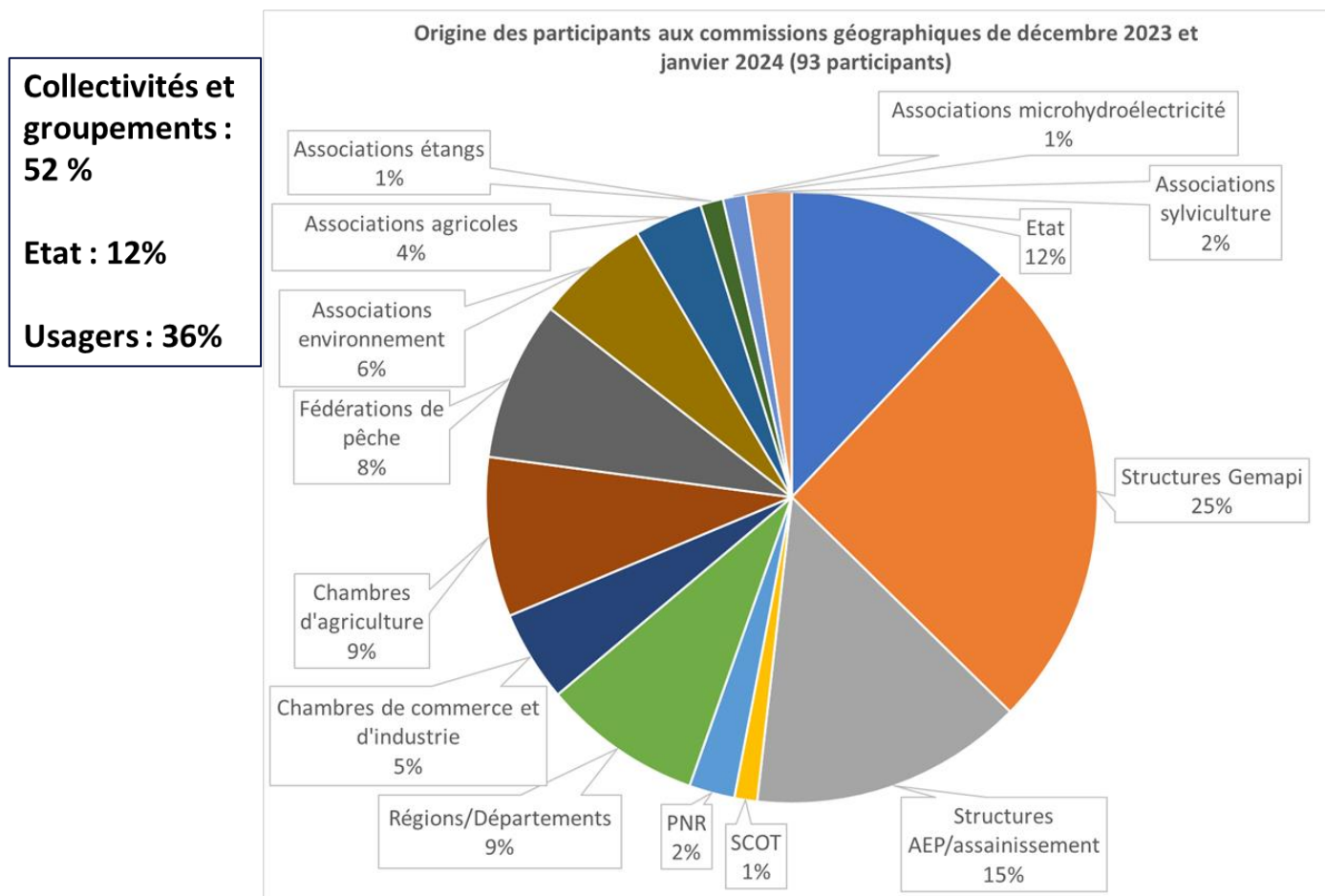
Méthode



Les commissions géographiques Creuse amont, Creuse aval et Gartempe ont été réunies entre décembre 2023 et janvier 2024 et ont rassemblé une centaine de participants (93). Ces réunions ont eu deux objectifs principaux : dans un premier temps présenter et partager le document projet du scénario tendanciel pour recueillir les éventuelles remarques, puis dans un second temps permettre à tous les participants de faire part de leurs contributions via un questionnaire (avec 20 à 25 minutes de réflexion) puis dans le cadre d'un temps d'échange sous la forme de débats. Les questions constitutives du questionnaire ont été définies par le bureau de la commission locale de l'eau au préalable (le 27/11/2023). Ces questions sont :

- 1- Comment rendre notre territoire plus résilient face aux baisses de disponibilité en eau l'été et au risque d'inondations l'hiver ? Quelles adaptations de nos usages et quels aménagements du territoire privilégier ? Quelles solutions mettre en place pour éviter des pénuries d'eau potable l'été ?
- 2- Quelles actions prévoir pour limiter l'impact des polluants qui risque de croître avec la baisse de leur dilution ?
- 3- Comment assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques conformément aux objectifs de la directive cadre sur l'eau et en lien avec la préservation de la biodiversité ?
- 4- Comment favoriser une activité agricole compatible avec les objectifs de qualité et de quantité d'eau, dans un contexte de mutation du monde agricole (baisse du nombre d'agriculteurs, agrandissement des exploitations...) ? Comment l'inciter et l'accompagner ?
- 5- Quelle place réserver aux plans d'eau et aux activités associées sur le territoire ? Comment diminuer leurs impacts sur les milieux aquatiques et sur la ressource en eau ?
- 6- Les atouts naturels du territoire (zones humides, haies, forêts, prairies...) pourraient-ils être optimisés pour atténuer les effets du dérèglement climatique ?

L'analyse de la participation aux commissions géographiques permet de vérifier une **bonne représentativité et répartition des participants par type de structure**, avec une légère sur-représentation des usagers par rapport à l'Etat en comparaison avec les équilibres de la CLE (pour rappel, la CLE est composée de : 52% collectivités et groupements, 20% Etat, 28% usagers).



Plus de 900 contributions ont été **recueillies** via les questionnaires et l'ensemble des contributions réalisées dans le cadre des débats ont été vérifiées pour prendre en compte de manière exhaustive les idées émises.

L'ensemble des contributions ont été informatisées puis **analysées individuellement** pour être regroupées par « idées principales ». Ces groupes ont ensuite fait l'objet d'une proposition d'objectif visant à alimenter la stratégie du SAGE, et à renseigner notamment les principaux enjeux et les thématiques définies précédemment dans le cadre de l'élaboration du SAGE, notamment lors de la phase de diagnostic. La méthode de traitement des contributions permet une parfaite traçabilité de la contribution jusqu'à l'objectif. En respect des annonces effectuées en réunion, les contributions sont anonymisées.

La stratégie proposée est ainsi **constituée de 67 objectifs s'appuyant sur les contributions des commissions géographiques.**

L'origine géographique de chaque contribution a été renseignée afin d'identifier notamment les secteurs les plus concernés par chaque objectif. La grande majorité des objectifs concernent l'ensemble du bassin versant, ce qui à ce stade était attendu : la sectorisation plus fine sera l'objet des prochaines étapes visant à réaliser les documents constitutifs du SAGE.

A noter : Sur l'ensemble des contributions, 785 ont pu être classées et réparties en 67 objectifs.

111 contributions n'ont pas pu être classées après analyse. Les raisons principales sont les suivantes : remarques générales, réponse par oui ou non, hors SAGE (par exemple, la modification de la PAC n'entre pas dans le champ d'intervention du SAGE), application de la réglementation existante... Ces contributions non classées figurent dans un tableau dédié dans lequel apparaît la cause du non classement.

Principaux résultats

Le nombre de contributions par objectif est disponible dans les tableaux de stratégie et une analyse est proposée ci-après. Un code couleur est proposé dans le tableau « stratégie prévisionnelle du SAGE Creuse » pour mettre en évidence les objectifs ayant fait l'objet du plus grand nombre de propositions.



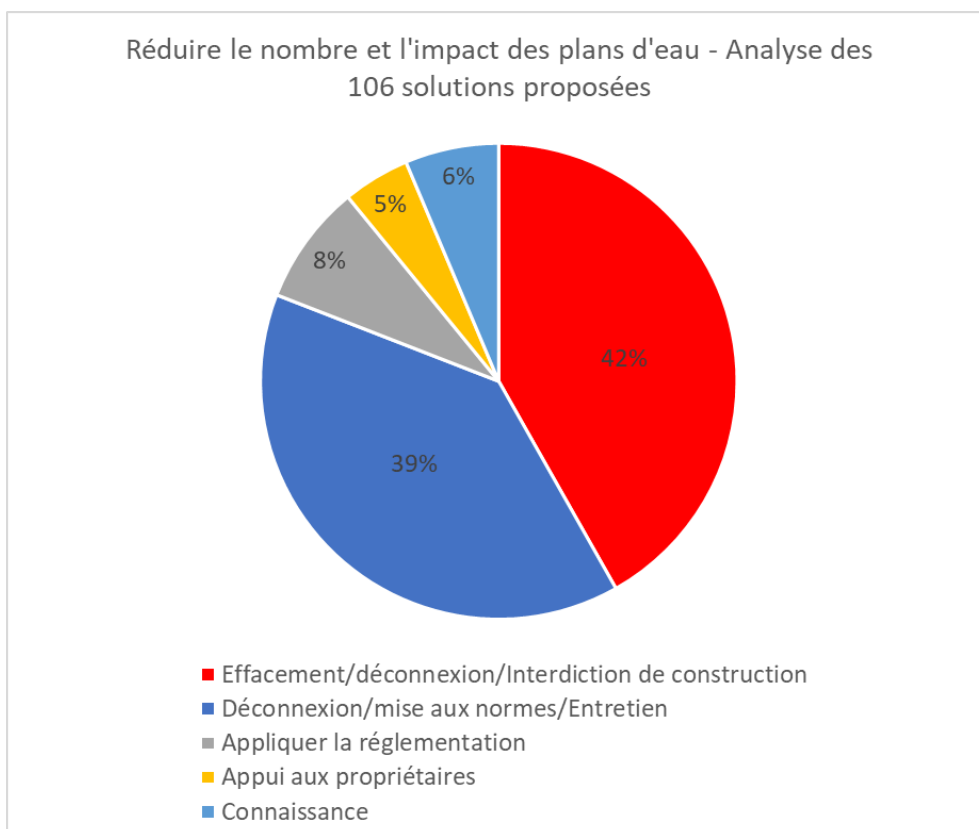
A noter : un faible nombre de contributions pour un objectif donné ne préjuge pas d'un manque de pertinence de l'objectif. Cette situation peut s'expliquer par la multitude des sujets liés à l'eau, par une moindre préoccupation des acteurs ou encore par une moindre connaissance du sujet. Certains objectifs regroupent par ailleurs moins de contributions car ils précisent des objectifs plus généraux.

Une priorité portée sur les « solutions fondées sur la nature »

Les 3 objectifs suivant se distinguent et regroupent **plus de 60 contributions** par objectif :

- **Réduire le nombre et l'impact des plans d'eau** sur l'hydrologie en période estivale, sur les milieux et la biodiversité
- **Promouvoir et soutenir le développement d'une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité de l'eau.** Développer et soutenir l'agriculture biologique, l'agroforesterie, les pratiques agroécologiques...
- **Préserver les zones humides et les restaurer/recréer** : interdire le drainage de zones humides et compenser toute destruction sur le même sous-bassin-versant

L'atteinte de ces objectifs implique des actions qui influent aussi bien sur la quantité, la qualité, les milieux, la biodiversité et plus globalement sur l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. Réceptionner un grand nombre de contributions pour ces objectifs peut ainsi paraître logique : toutefois, il convient de souligner que ces solutions fondées sur la nature sont particulièrement plébiscitées, notamment par rapport à des solutions d'aménagement qui sont aussi proposées mais à une fréquence bien moins significative. **Ce constat tend à illustrer le fonctionnement relativement naturel du bassin de la Creuse qui est un élément marquant de son identité et un atout sur lequel les acteurs du territoire souhaitent s'appuyer principalement.**



Comme mis en évidence ci-dessus, la réduction de l'impact des plans d'eau est une préoccupation majeure des acteurs du bassin de la Creuse. Parmi les principales solutions proposées, deux catégories suivantes sont principalement renseignées (dans l'ordre décroissant) : **42% dans « Effacement, suppression, interdiction de construction » et 39% dans « déconnexion, mise aux normes, entretien. »**

Près de 25% des 70 contributions relatives à l'objectif « Promouvoir et soutenir le **développement d'une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité de l'eau**. Développer et soutenir l'agriculture biologique, l'agroforesterie, les pratiques agroécologiques... » **citent directement le développement et le soutien à l'agriculture biologique.**

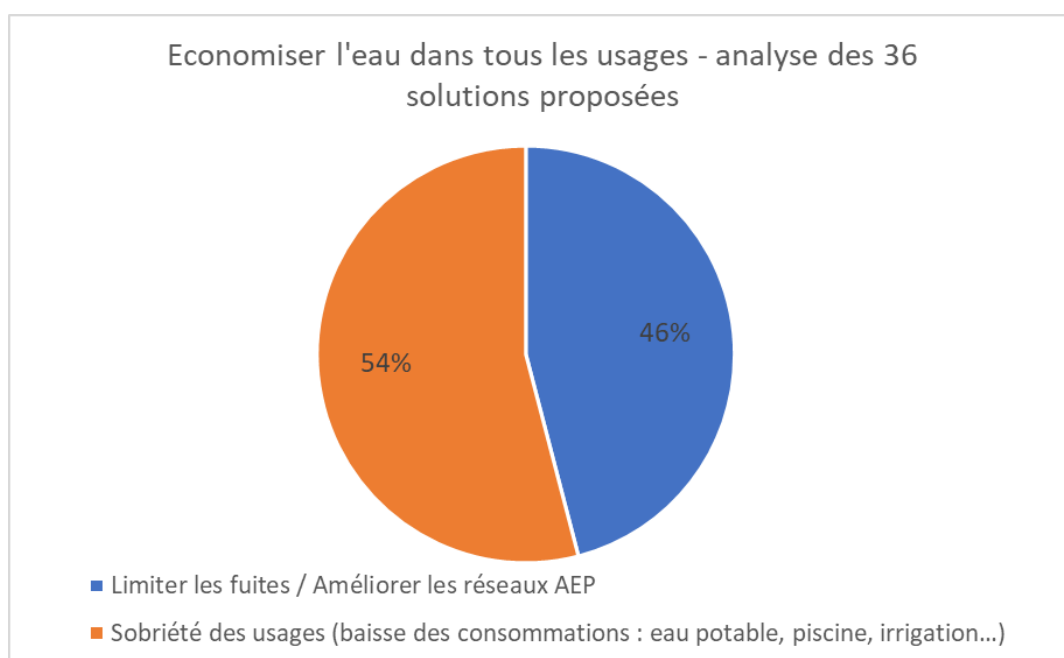
Concernant la préservation et la restauration des zones humides, il est intéressant de souligner un nombre important de propositions qui, au-delà de la préservation, visent une ambition de restauration. **Plus de 40% des 67 contributions mettent en évidence un besoin de restauration, notamment par dédrainage des zones humides** et donc par une récupération des surfaces détruites ces dernières décennies. Ce constat tend à illustrer le besoin d'une politique ambitieuse sur cette question.

En complément de ces 3 solutions fondées sur la nature principales, notons que les objectifs de préserver et rétablir les éléments de paysage favorables à l'**infiltration** (35 contributions), la limitation du transferts de polluants par préservation des zones d'infiltration (23 contributions) ou encore la **restauration hydromorphologique** des cours d'eau (22 contributions), la généralisation et le renforcement des **contrats territoriaux** (22 contributions), la préservation des **zones d'expansion des crues** (18 contributions), la restauration des **continuités écologiques** (17 contributions), la préservation des prairies permanentes, haies et zones humides en **soutenant l'élevage extensif** (12 contributions), la **gestion intégrée des eaux pluviales** (12 contributions) et la **désimperméabilisation** et la limitation de l'artificialisation des sols (11 contributions) sont aussi des solutions fondées sur la nature particulièrement mises en évidence par les acteurs du territoire.

La nécessaire sobriété des usages pour limiter les quantités d'eau utilisées et l'organisation du partage de la ressource

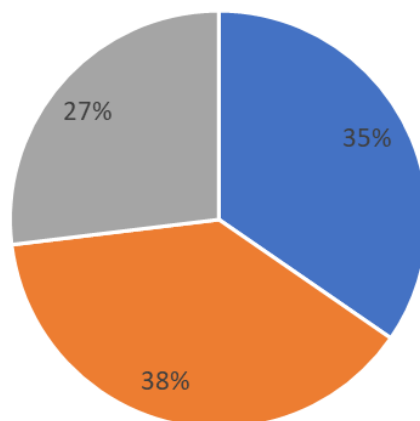
De manière complémentaire avec les objectifs décrits précédemment, les acteurs du bassin de la Creuse ont clairement mis en évidence la nécessité de limiter les consommations pour permettre à chaque usage de disposer de manière pérenne d'eau, tout en permettant un bon fonctionnement des milieux.

Ainsi l'objectif « **économiser l'eau** dans toutes les activités » est parmi les plus renseignés (36 contributions), accompagné de l'adaptation et l'organisation du partage de l'eau avec l'**application des volumes prélevables** (28 contributions) et de l'**adaptation des cultures** au territoire et au manque d'eau l'été (16 contributions).



Les solutions pour économiser l'eau peuvent être classées en 2 groupes : **54% des contributions relèvent de la sobriété des usages** (baisse des consommations), et **46% relèvent de l'amélioration des réseaux d'eau potable** (limiter les fuites).

Adapter et organiser le partage de l'eau : appliquer les volumes prélevables - analyse des 28 solutions proposées



- Respecter les débits biologiques et les volumes prélevables
- Prioriser les consommations et partager la ressource
- Baisser les consommations

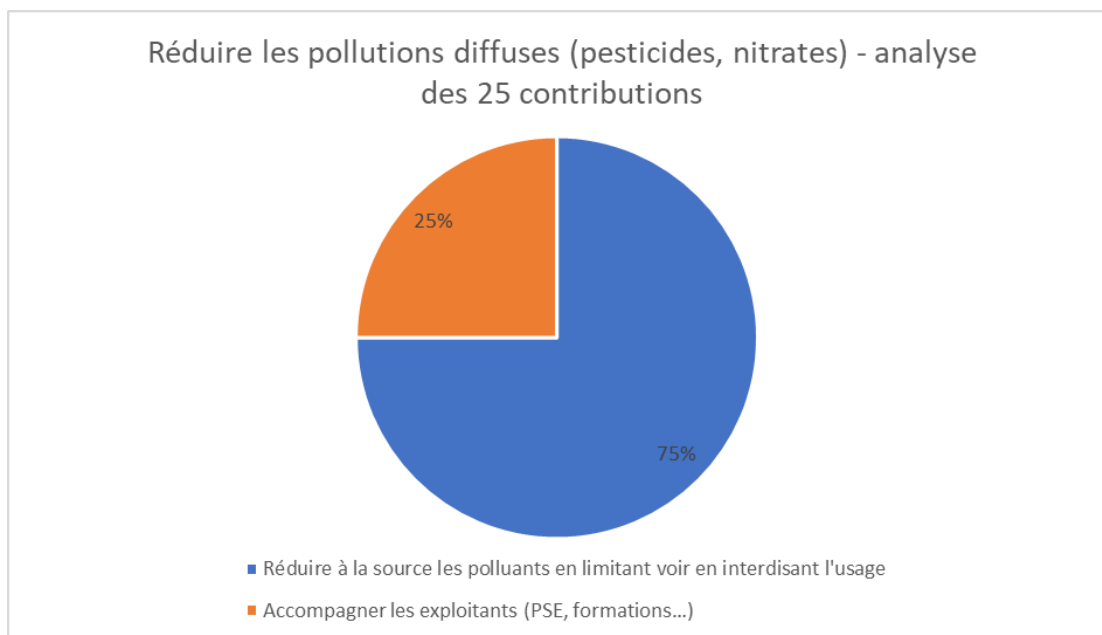
Concernant l'objectif visant l'adaptation et l'organisation du partage de l'eau avec application des volumes prélevables, **38%** des contributions relèvent de la **priorisation des consommations et du partage de la ressource**, **35%** relèvent directement du respect des **débits biologiques des cours d'eau et des volumes prélevables**, et **27%** concernent des **propositions de baisses des consommations des usages**, notamment pour l'irrigation et pour l'eau potable.

Ces contributions mettent en évidence la nécessité d'appliquer les conclusions de l'étude HMUC Creuse et les volumes prélevables tels que validés par la Commission Locale de l'Eau le 26 mai 2023.

Concernant l'**adaptation des cultures** au territoire et au manque d'eau l'été, les contributions vont dans leur majorité vers le **choix de cultures moins consommatrices l'été** que le maïs, comme le sorgho, le chanvre... ou vers le choix de cultures de printemps.

Une attente des acteurs du territoire sur la prévention et la réduction des pollutions

Même si les sujets relatifs à la qualité sont abordés en partie dans les objectifs s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature (infiltration, zones humides...), les acteurs du territoire ont montré une préoccupation particulièrement marquée autour de 3 objectifs spécifiques liés à la qualité de l'eau : Réduire les pollutions diffuses (pesticides, nitrates) regroupe ainsi 25 contributions et améliorer la performance de certaines stations d'épuration collectives et des assainissements non collectifs en regroupe 24. De même, la mise en place d'une protection ambitieuse des captages pour la production d'eau potable est une des attentes principales des participants (15 contributions).



Concernant la réduction des pollutions diffuses, **la majorité des contributions (75%) vont vers la réduction à la source des polluants** en limitant, voire en interdisant réglementairement sur certaines zones, leur utilisation. Une partie des contributions relève de **l'accompagnement et de l'aide technique et financière pour diminuer les usages d'intrants** (pesticides et engrais chimiques) avec par exemple des propositions de mise en place de paiement pour services environnementaux (PSE). Les acteurs du bassin de la Creuse **souhaitent de manière significative une baisse de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques**, tout en étant attentifs à **l'accompagnement collectif** que cet objectif requiert.

L'amélioration de la performance de certaines stations collectives et la mise aux normes des assainissements individuels est aussi une **préoccupation des acteurs du bassin de la Creuse**. La plupart des contributions restent générales et visent à **améliorer globalement l'assainissement**. Toutefois, **l'amélioration spécifique des stations d'épuration** est fréquemment mentionnée (36% des contributions) et certaines solutions, en complément de la mise aux normes des stations le nécessitant, consistent à **améliorer le traitement existant par des traitements complémentaires** (zones humides artificielles, étapes de traitement supplémentaire...).

Les contributions visant à « accentuer et mettre en œuvre une **protection ambitieuse des captages d'eau** pour la production d'eau potable » tendent toutes vers une meilleure **protection des aires d'alimentation de captage**, une **forte réduction voire une interdiction de l'usages des pesticides sur ces zones**, ou encore la mise en place d'**acquisitions foncières par les collectivités**.

Certains aménagements existants pourraient contribuer à infléchir la tendance défavorable d'évolution du territoire

Si les solutions fondées sur la nature sont particulièrement et prioritairement mises en évidence via les contributions des participants aux commissions géographiques, plusieurs solutions reposant sur des aménagements ont été évoquées, et pourraient compléter le panel d'actions possibles pour le bassin de la Creuse.

L'**utilisation de certains plans d'eau** aux normes ou mis aux normes (déconnectés des cours d'eau en basses eaux, fonctionnant par stockage hivernal à partir d'eau de surface) pour le besoin de l'**abreuvement**, de l'**irrigation** voire de l'**eau potable** ou de l'**industrie** regroupe ainsi 23 contributions. Les contributeurs précisent à plusieurs reprises que ce stockage **doit s'effectuer à partir d'eau de surface** lors des périodes excédentaires hivernales. Les acteurs évoquent principalement les besoins agricoles (abreuvement et irrigation) que ces stockages pourraient satisfaire, sans écarter (plus ponctuellement) d'autres usages (eau potable, usages récréatifs...). A noter : en cohérence avec l'ensemble des objectifs de la stratégie, la priorité est à l'utilisation d'aménagements existants. Toutefois, la création de nouveaux plans d'eau de stockage pourra s'avérer nécessaire et une réflexion à ce sujet pourra avoir lieu dans la phase de rédaction du SAGE pour aboutir à un développement équilibré par rapport aux objectifs de la stratégie.

Le sujet de la **sécurisation de l'accès à l'eau potable** en réalisant des **interconnexions** et/ou en mobilisant des **retenues existantes** a aussi fait l'objet de plusieurs contributions (16). En complément des interconnexions entre réseaux existants pour améliorer la résilience des territoires, la possibilité d'**utiliser des grands barrages existants** a aussi été mise en évidence, pour utiliser les stocks d'eau effectués en période de hautes eaux par ces ouvrages. Ce sujet a été le plus évoqué par la commission Creuse amont, ce qui peut s'expliquer par les projets actuellement à l'étude d'utilisation des retenues existantes pour l'eau potable en Creuse.

La **possibilité d'utiliser certains grands barrages** existants pour réaliser du **soutien d'étiage** a fait l'objet de 10 contributions. L'attente exprimée est de déstocker l'eau de grands barrages en été pour soutenir le débit de grands cours d'eau comme la Gartempe (9 des 10 contributions proviennent d'acteurs du bassin de la Gartempe) ou la Creuse. Les ouvrages de Saint-Pardoux (pour soutenir la Gartempe) et d'Eguzon (pour soutenir la Creuse aval) ont été cités.

Enfin, la **recupération des eaux pluviales** au niveau des bâtiments pour diminuer l'utilisation d'eau potable et décaler temporellement les prélèvements a aussi été fréquemment abordée (11 contributions).

Une véritable attente sur la sensibilisation de la population et des usagers

L'objectif « **Sensibiliser la population et les usagers** sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité... » a fait l'objet d'un **nombre important de contributions** (56). Tous les domaines sont abordés par les participants des commissions géographiques : sensibilisation à la qualité, la quantité, aux milieux, aux changements climatiques, à la réglementation, aux bonnes pratiques...

Cet **objectif transversal** est **incontournable** dans le cadre de la mise en place du SAGE Creuse.

Par ailleurs, 3 propositions qui vont au-delà de l'exercice de définition d'objectifs ont été émises par les participants et sont listées ci-après. Elles pourront alimenter la réflexion pour la rédaction de certaines dispositions voire de certaines règles du SAGE. Ces propositions ont la particularité de s'appuyer sur un principe de compensation ou de conditionnement pour permettre le développement d'un usage tout en progressant sur la gestion de l'eau, ce qui peut être un levier utile dans un SAGE :

- Conditionner la création d'une piscine à la mise en place d'une cuve à eau de X m³(valeur à définir)
- Conditionner la création de plans d'eau à la mise en place d'une compensation par l'effacement de 2 fois la superficie créée
- Conditionner la création d'un stockage d'eau à de la replantation de haies (par exemple)

Contributions complémentaires des commissions géographiques de mai 2024

La mise en évidence de lignes directrices permet d'aborder de nombreux sujets relatifs à la gestion de l'eau. Les commissions géographiques ont été invitées, sur la base de la stratégie proposée, à vérifier la complétude des objectifs et la cohérence des lignes directrices définies. Ces réunions ont mobilisé près de 90 personnes et une mise à jour a pu avoir lieu : des reformulations ont été proposées et 3 objectifs ont été ajoutés.

Dans le cadre de ces échanges, l'intérêt que pourra avoir le SAGE pour favoriser un aménagement du territoire permettant sa résilience face au changement climatique a été souligné. Par ailleurs, certains sujets abordés ne sont pas directement intégrés aux lignes directrices de la stratégie mais ils pourront alimenter les réflexions de la CLE notamment lors de la rédaction du SAGE. Ainsi, le sujet de la gouvernance et des moyens à mettre en place seront des volets à approfondir dans les documents constitutifs du SAGE.

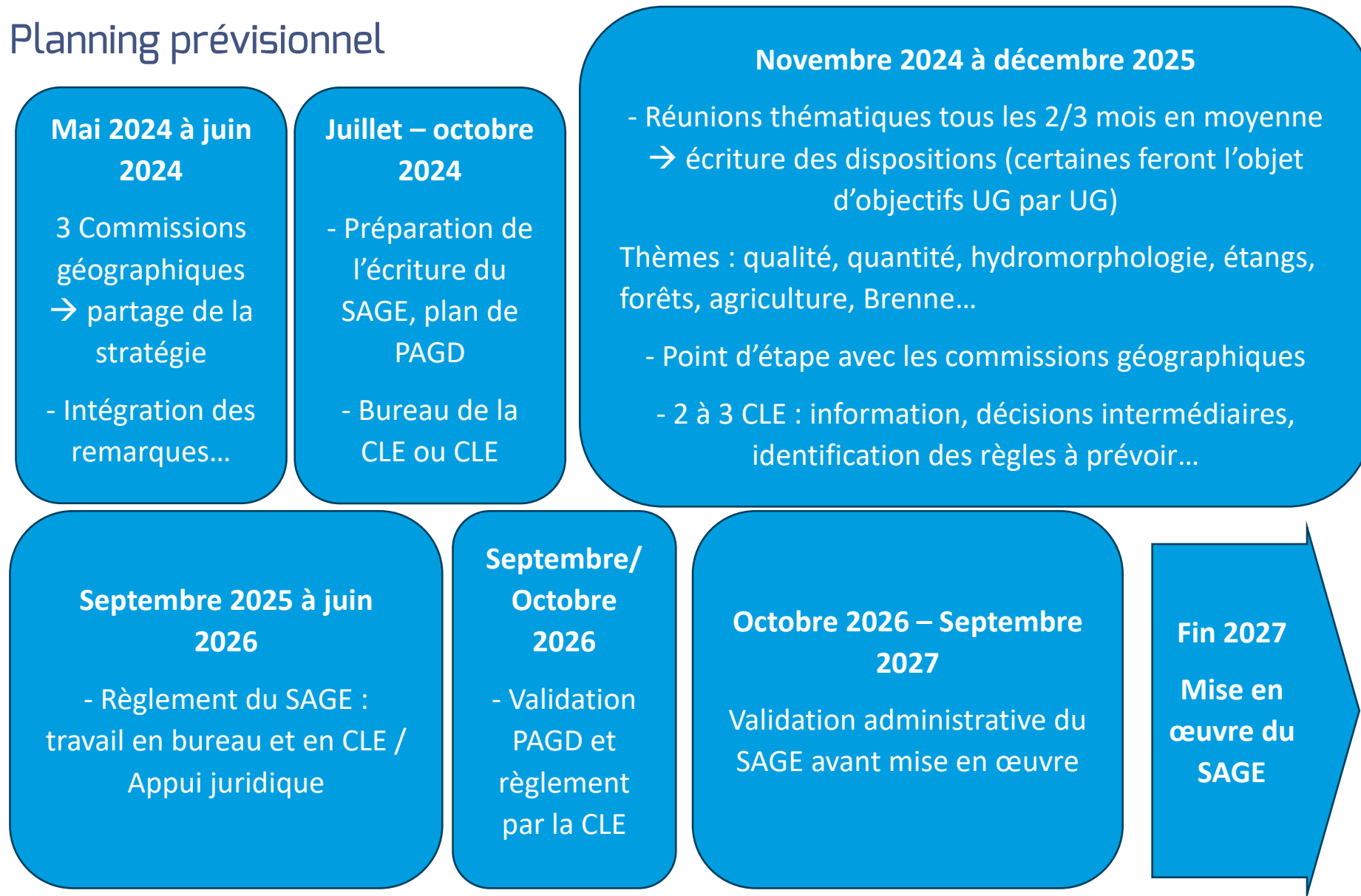
Enfin, face à des questionnements au sujet des spécificités géographiques du bassin de la Creuse, et comme mentionné dans le chapitre « planning » ci-après, un travail unitaire de gestion par unité de gestion est envisagé dans la phase de rédaction du SAGE. L'objectif est d'aboutir à un SAGE opérationnel et décliné à des échelles suffisamment fines pour favoriser son appropriation et son application.

Lignes directrices de la stratégie du SAGE Creuse

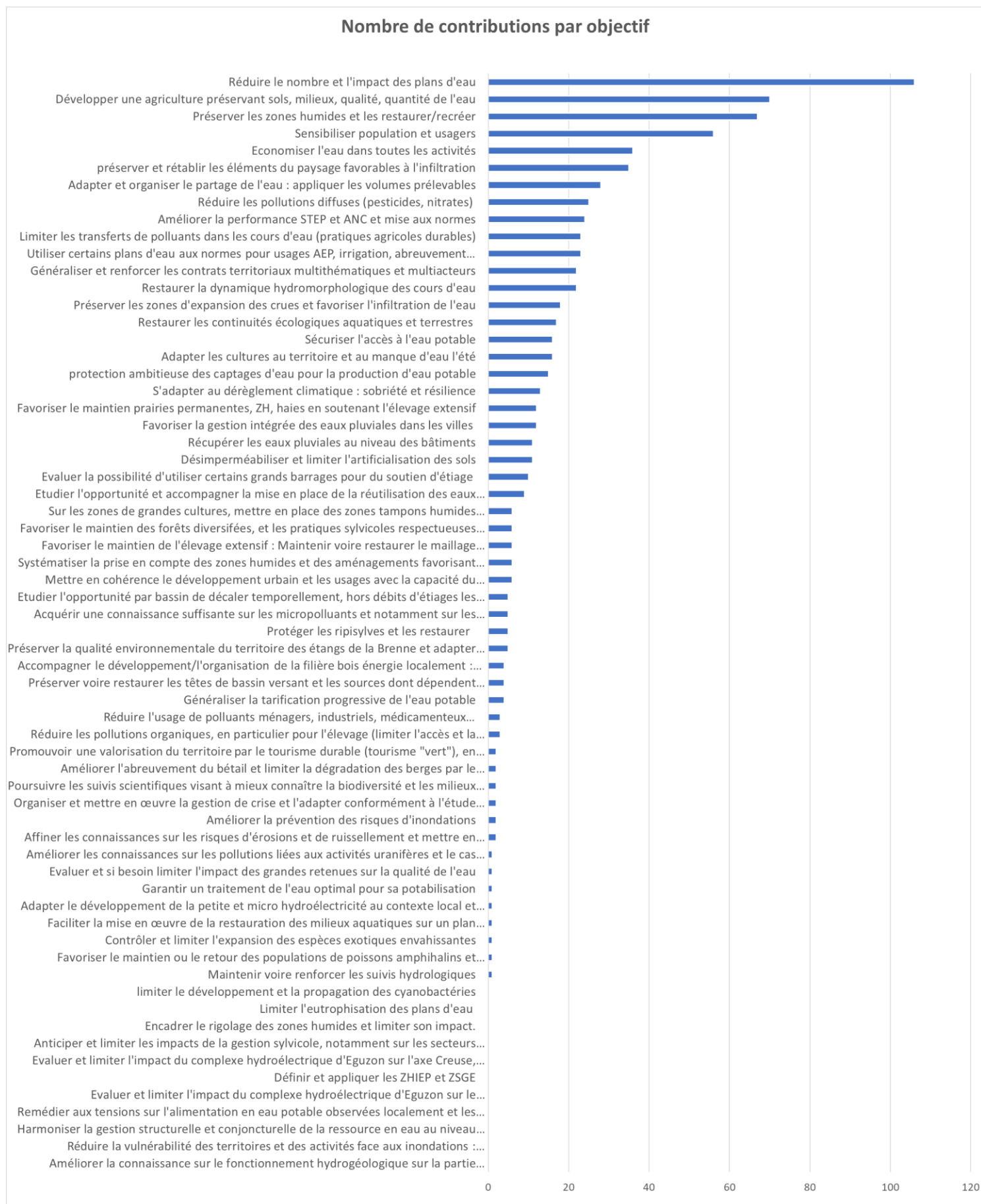
Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE a permis de recueillir de nombreuses pistes de solutions exprimées par un grand nombre d'acteurs du bassin de la Creuse, représentatifs de la diversité des structures présentes sur le territoire. **L'adéquation et la cohérence entre les tendances d'évolution mises en évidence dans le scénario tendanciel et les propositions des acteurs du territoire est à souligner.** Ces solutions, analysées et traduites sous forme d'objectifs de niveau de précision variable, mettent en exergue les grandes lignes directrices suivantes, qui serviront de cap pour la rédaction du PAGD et du règlement :

- **Priorité portée sur les solutions fondées sur la nature** : la réduction de l'impact des plans d'eau, la promotion et le soutien à une agriculture préservant les sols, les milieux, la qualité et la quantité d'eau, ou encore la préservation des zones humides et leur restauration sont autant d'éléments illustrant la nécessité identifiée par les acteurs du territoire de s'appuyer sur les atouts naturels du bassin de la Creuse pour infléchir les tendances d'évolution et favoriser la résilience des territoires vis-à-vis du changement climatique. L'ensemble des solutions fondées sur la nature, par ailleurs bénéfiques à la biodiversité, regroupent plus de 50% des contributions, ce qui met en évidence la forte attente relative à ce sujet.
- **La nécessaire sobriété des usages pour limiter les quantités d'eau utilisées et l'organisation du partage de la ressource** : les acteurs du bassin de la Creuse ont clairement mis en évidence la nécessité de limiter les consommations pour permettre à chaque usage de disposer de manière pérenne d'eau, tout en permettant un bon fonctionnement des milieux. Les économies d'eau, l'application des volumes prélevables ou encore l'adaptation des cultures au territoire et au manque d'eau l'été sont des exemples de solutions à développer pour la rédaction du SAGE.
- **La prévention et la réduction des pollutions** : La réduction des pollutions diffuses (pesticides, nitrates), l'amélioration des performances de certaines stations d'épuration collectives et des assainissements non collectifs ou encore la mise en place d'une protection ambitieuse des captages pour la production d'eau potable ont été identifiées par les acteurs du territoire.
- **Certains aménagements existants pourraient contribuer à infléchir la tendance défavorable d'évolution du territoire** : Les solutions d'aménagements ont été abordées de manière moins significative que les solutions fondées sur la nature (environ 9% des contributions). Toutefois, il semble indispensable d'approfondir certaines pistes dans le SAGE comme l'utilisation de certains plans d'eau existants, la mobilisation du stock hivernal dans les grandes retenues existantes pour sécuriser l'accès à l'eau potable voire pour mettre en place un soutien d'étiage, l'amélioration des interconnexions entre réseaux pour sécuriser l'accès à l'eau potable et la récupération des eaux pluviales au niveau des bâtiments sont autant de solutions d'aménagement à approfondir lors de la rédaction du SAGE.
- **Une véritable attente sur la sensibilisation de la population et des usagers** : la sensibilisation de la population et des usagers sur le fonctionnement des hydrosystèmes, sur les économies d'eau, sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique, sur les milieux, la biodiversité, la qualité... est un objectif transversal et incontournable dans le cadre de la mise en place du SAGE Creuse.

Planning prévisionnel



ANNEXE : Nombre de contributions par objectif (complet)



Bâtiment Galiléo
20 rue Atlantis
Ester Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr